

72

Commerce mondial
en mutation

**SHEIN, TEMU, ALIEXPRESS : LES PLATEFORMES
À BAS PRIX FACE AU MUR RÉGLEMENTAIRE**

**TRUMP ALLÈGE SES PROPRES DROITS DE DOUANE
POUR CONTENIR LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE**

**ACCORD UE-MERCOSUR : UNE OUVERTURE GRADUELLE
QUI REDESSINE LES CHAÎNES DE VALEUR**

VOTRE VEILLE DOUANIÈRE

SHEIN, TEMU, ALIEXPRESS : LES PLATEFORMES À BAS PRIX FACE AU MUR RÉGLEMENTAIRE

Après le scandale des produits pédopornographiques vendus sur Shein, l'État français passe à la vitesse supérieure. Le gouvernement a officiellement élargi son action judiciaire à cinq autres plateformes d'e-commerce : AliExpress, Joom, Wish, Temu et eBay. Ces marketplaces, déjà pointées pour la vente de produits dangereux ou illicites, sont désormais visées pour des infractions graves allant de la commercialisation d'armes interdites à la diffusion de contenus pornographiques accessibles aux mineurs. Alors que les autorités françaises multiplient les contrôles et les saisies, cette nouvelle étape marque une volonté affichée de reprendre la main sur un écosystème numérique devenu tentaculaire et souvent hors de portée des normes européennes.

Dans une interview, le ministre du Commerce Serge Papin a dévoilé l'ampleur de l'affaire : AliExpress et Joom ont été identifiés comme proposant des **poupées pédopornographiques**, tandis que Wish, Temu, AliExpress et eBay vendaient des **armes de catégorie A**. Plusieurs signalements ont déjà été transmis au procureur de la République, et d'autres sont sur le point de l'être.

Shein reste le cas le plus emblématique. Malgré sa suspension volontaire de la marketplace en France, le gouvernement a demandé à la justice d'ordonner une suspension officielle, une procédure examinée par le tribunal de Paris.

Au total, **la DGCCRF surveille environ trente plateformes**. Ce chiffre symbolise la montée en puissance d'un phénomène que les pouvoirs publics peinent à endiguer : la prolifération de produits non conformes, dangereux ou illégaux, souvent issus de vendeurs tiers basés hors d'Europe.

En parallèle, l'État a déclenché une opération spectaculaire à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle et dans d'autres zones plus locales : **+ 200 000 colis soumis à un contrôle intégral en 48 heures**. Les douaniers ont découvert une montagne d'irrégularités : *jouets sans marquage CE, produits cosmétiques sans notice, articles électroniques sans conformité*.

Les chiffres confirment l'ampleur du problème : **80 % des colis issus de plateformes à bas prix seraient non conformes aux normes européennes**. Roissy concentre à lui seul 95 % des entrées de colis extracommunautaires, transformant l'aéroport en première ligne face aux dérives du e-commerce mondial.



L'objectif est clair : alimenter les trois procédures lancées par l'État : **suspension, enquête judiciaire, enquête européenne**, et forcer les plateformes à assumer leur responsabilité, même lorsqu'elles prétendent n'être que de simples intermédiaires.



TRUMP ALLÈGE SES PROPRES DROITS DE DOUANE POUR CONTENIR LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

Sous la pression d'une opinion publique de plus en plus préoccupée par la flambée des prix, Donald Trump a amorcé un revirement notable dans sa politique commerciale. Le président américain a en effet retiré une partie des droits de douane qu'il avait instaurés quelques mois auparavant sur des produits de consommation courante. Ce geste, officialisé dans un décret publié par la Maison-Blanche, intervient alors que le coût de nombreuses denrées continue de peser lourdement sur le budget des ménages américains et que l'exécutif cherche à afficher des mesures concrètes à l'approche des élections de mi-mandat.

La mesure touche en premier lieu des **produits agricoles que les États-Unis ne produisent pas ou en quantité largement insuffisante** : café, thé, bananes, mangues, avocats, épices ou encore pignons de pin. Certains produits davantage ancrés dans la consommation locale – comme le jus d'orange, le pain ou la viande de bœuf – figurent également sur la liste, preuve que les taxes mises en place en avril avaient un impact plus large que prévu sur le panier de la ménagère.

Ces droits de douane dits « réciproques » visaient initialement à réduire le déficit commercial et soutenir la production américaine. Ils s'appliquaient pourtant même à des denrées impossibles à cultiver sur le sol américain, un choix vivement critiqué par l'opposition et par certains acteurs économiques. Si la répercussion directe sur les prix est restée contenue, la hausse persistante du coût de la vie pèse lourdement sur les ménages, déjà éprouvés par l'inflation post-Covid-19. Le café, par exemple, a vu son prix bondir de 19 % en un an.



Face à cette réalité, l'administration a multiplié les **concessions commerciales**. Les droits imposés à la Suisse ont été fortement revus à la baisse, tandis que **plusieurs accords d'exemption partielle ont été conclus** avec l'Argentine, l'Équateur, le Guatemala ou encore le Salvador. En parallèle, la Maison-Blanche met en avant d'autres mesures destinées à soulager les ménages : baisse du prix de l'essence ou des œufs, réduction du coût de certains médicaments, ou encore proposition d'étendre les prêts immobiliers à 50 ans pour alléger les mensualités – malgré un coût total plus élevé.

Ce rétropédalage illustre les **tensions entre la stratégie protectionniste** revendiquée par Donald Trump et les **conséquences concrètes de ces choix pour les consommateurs**. À un an des élections de mi-mandat et alors que **56 % des Américains se disent insatisfaits de sa gestion économique**, l'exécutif cherche à rééquilibrer sa politique commerciale pour atténuer la pression sur le pouvoir d'achat. La réaction positive des milieux d'affaires montre que cet infléchissement est perçu comme un signal d'ouverture. Reste à savoir si ces ajustements suffiront à regagner la confiance des ménages et à stabiliser une économie encore secouée par l'inflation.



ACCORD UE-MERCOSUR : UNE OUVERTURE GRADUELLE QUI REDESSINE LES CHAÎNES DE VALEUR

L'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur, en négociation depuis plus de vingt ans, représente l'un des projets économiques les plus ambitieux pour les industries européennes. Son objectif : créer un marché transatlantique élargi, réduire les droits de douane et faciliter les échanges de biens, services et investissements. Malgré les incertitudes politiques et les exigences renforcées de plusieurs États membres, cet accord est déjà en train d'influencer les stratégies industrielles et commerciales.

L'accord prévoit un démantèlement tarifaire progressif, différencié selon les secteurs et étalé sur plusieurs années. Les machines, équipements industriels, pièces détachées et produits techniques – aujourd'hui pénalisés par des droits de 10 à 20 % – bénéficieraient progressivement de tarifs faibles voire nuls, avec des calendriers variant de l'immédiat à dix ans. Les véhicules et matériels roulants, soumis à des droits pouvant atteindre 35 %, suivraient une trajectoire plus lente et encadrée par des règles d'origine restrictives.

L'enjeu pour les entreprises européennes ne sera pas uniquement tarifaire : la maîtrise des règles d'origine deviendra déterminante pour accéder aux préférences douanières. Sans documentation solide – valeur ajoutée locale, transformation suffisante ou changement de classification douanière – l'avantage annoncé pourrait rester théorique.

Dans les secteurs sensibles, notamment l'agroalimentaire, l'ouverture sera limitée et encadrée par des quotas, des périodes de transition et des clauses de sauvegarde permettant de réagir en cas de perturbation du marché européen. Les services, quant à eux, bénéficieront d'une ouverture partielle mais réelle : ingénierie, maintenance, environnement, numérique ou conseil pourraient accéder à de nouveaux contrats, notamment via l'ouverture progressive des marchés publics du Mercosur.

Enfin, l'accord comporte un pilier durabilité central pour la France : conformité à l'accord de Paris, lutte contre la déforestation, respect des normes sanitaires et bien-être animal, mécanismes anti-dumping social et environnemental. Les importations pourraient être suspendues si les volumes explosaient ou si les prix chutaient de manière déstabilisante. L'ouverture ne sera donc pas inconditionnelle, mais étroitement liée aux engagements réciproques

Bien que la ratification ne soit pas attendue avant 2025-2026 et que la mise en œuvre complète puisse s'étaler jusqu'en 2036, l'accord UE-Mercosur produit déjà ses premiers effets. Les industriels sud-américains se préparent, les distributeurs européens recherchent des partenaires locaux et certaines PME sécurisent leurs positions avant l'ouverture du marché.





RÉVOCATION DE CERTAINS RTC – APPLICATION IMMÉDIATE

À la suite de l'adoption par le Conseil de coopération douanière (OMD) de nouvelles décisions de classement, avis de classement et modifications des Notes explicatives du Système harmonisé (SH), plusieurs renseignements tarifaires contraignants (RTC) deviennent incompatibles avec l'interprétation actualisée de la nomenclature.

Conformément à l'avis douanier publié en 2024, les RTC concernés sont révoqués à compter de la date de publication, avec effet immédiat.

SUPPRESSION DU SEUIL D'EXONÉRATION DES DROITS DE DOUANE

Les États membres de l'Union européenne ont validé en 2024 la suppression du seuil d'exemption de droits de douane de 150 € pour les marchandises du commerce électronique. À partir de 2026, toutes les importations e-commerce seront soumises à droits de douane dès le premier euro, en attendant la mise en place du Data Hub douanier européen prévue pour 2028.

Cette réforme marque la fin du régime préférentiel actuel applicable aux petits envois.

RÉDUCTION DU TAUX DE RÉCIPROCITÉ POUR LA SUISSE

Le taux de réciprocité de 39 % actuellement appliqué par les États-Unis aux produits originaires de Suisse et du Liechtenstein devrait prochainement être abaissé à 15 %, à la suite de la signature d'un accord-cadre commercial le 14 novembre 2025 entre les États-Unis et la Suisse/Liechtenstein.

Cet accord marque la volonté des deux parties de corriger les distorsions potentielles dans le commerce et les investissements bilatéraux, notamment celles liées :

- aux subventions industrielles,
- et aux actions d'entreprises publiques.

Parallèlement, de nouveaux accords commerciaux sont annoncés avec El Salvador, l'Équateur, le Guatemala et l'Argentine, confirmant l'élargissement de la politique commerciale suisse.

Nouveaux taux applicables aux produits originaires de Suisse

- Taux plafond de 15 % pour tous les produits dont le taux *NPF/MFN est inférieur à 15 %**.
- Pour les autres produits : application du taux MFN normal.





MODIFICATION DES NOTES EXPLICATIVES DE LA NC (JOUÉ DU 21 NOVEMBRE 2025)

Il est important de prendre en compte de ces changements. En effet, ces notes constituent un instrument essentiel d'interprétation de la nomenclature combinée.

Le Journal officiel de l'Union européenne du 21 novembre 2025 publie la communication C (2025) 6343, qui modifie les notes explicatives de la nomenclature combinée (NC).

Cette mise à jour concerne la position NC 2309 – Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux.

Cette modification précise l'interprétation de la position 2309 et doit être prise en compte pour le classement tarifaire, l'établissement des déclarations en douane et la détermination des droits applicables.

à prendre en compte également :

* 3921 / autres plaques, feuilles , pellicules , bandes et lames en matières plastiques

* 85079031 / séparateurs de pellicules en matières plastiques .

Notes à modifier : une note complémentaires est à insérer. Voir REG 2025/6096

* 39076100 et 39076900 / Les copolymères

Nouveau texte à ajouter : se référer au REG NR 2025/6087

*8427 ET 8429 / Chariots -Bouteurs : **une note complémentaire à insérer**. Se référer au REG 2025/6088

* Chap 39 /section 4 : **une note est à insérer** . Se référer au REG 2025/6093

